

**Classification économique**  
**BENELUX**  
**des**  
**dépenses et des recettes**  
**des administrations publiques**  
**1981**

*La classification économique qui, comme son nom indique, permet de classer les recettes et les dépenses de l'Etat d'après leur nature économique et suivant un plan axé sur la comptabilité nationale, a pour objet de dégager la nature économique de l'activité de l'Etat et de mettre ainsi en évidence l'influence des transactions de l'Etat sur l'économie nationale.*

*Le système de classification a été mis au point par la commission spéciale pour la comparaison des budgets des institutions publiques et para-étatiques fonctionnant dans le cadre de l'union économique Benelux. Cette classification a été approuvée par le comité des ministres de l'union économique au cours de sa réunion du 29 juin 1981 (cf. Mémorial, recueil A No 85, du 1er décembre 1981).*

DEBIT

CREDIT

**0 DEPENSES ET RECETTES QUI NE SONT PAS VENTILEES OU NE LE SONT QU'ULTERIEUREMENT ENTRE LES GROUPES PRINCIPAUX 1 A 9**

<b>00</b>	<b>Non ventilé</b>	<b>00</b>	<b>Non ventilé</b>
<b>01</b>	<b>Dépenses à ventiler entre les groupes principaux 1 à 9</b>	<b>06</b>	<b>Recettes à ventiler entre les groupes principaux 1 à 9</b>
<b>02</b>	<b>Dépenses des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent</b>	<b>07</b>	<b>Recettes des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent</b>
02.0	Non ventilé	07.0	Non ventilé
02.1	Dépenses courantes des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent	07.1	Recettes courantes des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent
02.2	Dépenses de capital des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent	07.2	Recettes de capital des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent
<b>03</b>	<b>Opérations internes</b>	<b>08</b>	<b>Opérations internes</b>
03.0	Non ventilé	08.0	Non ventilé
03.1	Compensations de dépenses effectuées dans les états collectifs	08.1	Compensations de recettes effectuées dans les états collectifs
03.2	Compensations avec d'autres exercices	08.2	Compensations avec d'autres exercices
03.3	Autres opérations internes	08.3	Autres opérations internes

DEBIT

CREDIT

**1**      **DEPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES**  
**(DEPENSES DE CONSOMMATION)**

<b>10</b>	<b>Non ventilé</b>	<b>10</b>	<b>Non ventilé</b>
<b>11</b>	<b>Salaires et charges sociales</b>	<b>16</b>	<b>Vente de biens non durables et de services</b>
11.0	Non ventilé	16.0	Non ventilé
11.1	Salaires proprement dits	16.1	Vente de biens non durables et de services à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
11.10	Non ventilé	16.10	Non ventilé
11.11	Rémunération suivant les barèmes	16.11	Aux entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance
11.12	Autres éléments de la rémunération	16.12	Aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages et aux ménages
11.2	Cotisations sociales à charge des employeurs versées à des institutions ou fonds	16.13	A l'étranger
11.3	Autres charges sociales de l'employeur	16.2	Ventes de biens non durables et de services à l'intérieur du secteur administrations publiques
11.30	Non ventilé	<b>17</b>	<b>Vente de biens militaires durables</b>
11.31	Allocations directes	<b>18</b>	<b>Recettes provenant de travaux de génie civil et d'autres biens d'investissement produits</b>
11.32	Paiements maintenus du salaire	18.0	Non ventilé
11.33	Pensions du personnel du secteur administrations publiques	18.1	Recettes d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
11.4	Salaires en nature	18.2	Recettes à l'intérieur du secteur administrations publiques
<b>12</b>	<b>Achat de biens non durables et de services</b>	<b>19</b>	<b>Profits imputés en raison de la production de biens d'investissement en régie propre</b>
12.0	Non ventilé		
12.1	Frais généraux de fonctionnement payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques		
12.2	Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur administrations publiques		

./.

DEBIT

CREDIT

- 12.3 *Achats spécifiques à des secteurs autres que le secteur administrations publiques*
- 12.4 *Achats spécifiques à l'intérieur du secteur administrations publiques*
- 12.5 *Impôts indirects payés à des sous-secteurs du secteur administrations publiques*
- 13 *Achat de biens militaires durables***
- 14 *Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur***
  - 14.0 *Non ventilé*
  - 14.1 *Frais payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques*
  - 14.2 *Frais payés à l'intérieur du secteur administrations publiques*
- 15 *Coûts imputés***
  - 15.0 *Non ventilé*
  - 15.1 *Amortissement de biens immeubles*
  - 15.2 *Amortissement de biens meubles durables*

DEBIT

CREDIT

2

**INTERETS, FERMAGES ET AUTRES REVENUS DE LA PROPRIETE**

**ET DE L'ENTREPRISE**

<b>20</b>	<b>Non ventilé</b>	<b>20</b>	<b>Non ventilé</b>
<b>21</b>	<b>Intérêts de la dette publique</b>	<b>26</b>	<b>Intérêts de créances des pouvoirs publics</b>
21.0	Non ventilé	26.0	Non ventilé
21.1	Intérêts de la dette publique en monnaie nationale	26.1	Perception d'intérêts d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
21.10	Non ventilé	26.2	Perception d'intérêts à l'intérieur du secteur administrations publiques
21.11	Dette intérieure	<b>27</b>	<b>Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques</b>
21.12	Dette extérieure	27.0	Non ventilé
21.2	Intérêts de la dette publique en devises étrangères	27.1	Entreprises publiques non financières ayant la personnalité juridique
21.20	Non ventilé	27.2	Entreprises publiques non financières sans personnalité juridique
21.21	Dette intérieure	27.3	Institutions publiques de crédit ayant la personnalité juridique
21.22	Dette extérieure	27.4	Institutions publiques de crédit sans personnalité juridique
21.3	Intérêts de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques	27.5	Entreprises publiques d'assurance
21.4	Intérêts de la dette commerciale	<b>28</b>	<b>Autres produits du patrimoine</b>
<b>22</b>	<b>Contributions aux pertes d'exploitation occasionnelles d'entreprises publiques</b>	28.0	Non ventilé
22.0	Non ventilé	28.1	Concessions
22.1	Entreprises publiques non financières ayant la personnalité juridique	28.2	Dividendes
22.2	Entreprises publiques non financières sans personnalité juridique	28.3	Location de terres
22.3	Institutions publiques de crédit ayant la personnalité juridique	<b>29</b>	<b>Intérêts imputés en crédit</b>
22.4	Institutions publiques de crédit sans personnalité juridique		

./.

DEBIT

CREDIT

- 22.5 *Entreprises publiques d'assurance*
- 23 ***Intérêts imputés en débit***
- 24 ***Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels***
- 24.0 *Non ventilé*
- 24.1 *Paiements à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques*
- 24.2 *Paiements à l'intérieur du secteur administrations publiques*

./

DEBIT

CREDIT

3

**TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION ET EN  
PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS**

<b>30</b>	<b>Non ventilé</b>	<b>30</b>	<b>Non ventilé</b>
<b>31</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>36</b>	<b>Impôts indirects et "prélèvements"</b>
31.0	Non ventilé	<b>37</b>	<b>Impôts directs et cotisations versées aux administrations de sécurité sociale</b>
31.1	Subventions réduisant les loyers et les intérêts	37.0	Impôts directs non ventilés
31.10	Non ventilé	37.1	Impôts directs à charge des entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance
31.11	Subventions réduisant les loyers et les intérêts, aux entreprises publiques	37.2	Impôts directs à charge d'autres secteurs (y compris le secteur administrations publiques)
31.12	Subventions réduisant les loyers et les intérêts, à d'autres entreprises	37.3	Cotisations versées aux administrations de sécurité sociale
31.2	Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques	<b>38</b>	<b>Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, organismes privés sans but lucratif, au service des ménages et ménages</b>
31.20	Non ventilé	38.0	Non ventilé
31.21	Subventions en matière de prix, aux entreprises publiques	38.1	Des entreprises
31.22	Autres subventions aux entreprises publiques	38.2	Des institutions de crédit
31.3	Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques	38.3	De sociétés d'assurances
31.30	Non ventilé	38.4	D'organismes privés sans but lucratif au service des ménages
31.31	Subventions de prix à des producteurs autres que les entreprises publiques	38.5	Des ménages
31.32	Autres subventions à des producteurs autres que les entreprises publiques	<b>39</b>	<b>Transferts de revenus de l'étranger</b>
<b>32</b>	<b>Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières</b>	39.0	Non ventilé
		39.1	D'institutions des C.E.

./.

## DEBIT

## CREDIT

<b>33</b>	<b>Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif, au service des ménages</b>	39.2	De pays des C.E. (administrations publiques)
<b>34</b>	<b>Transferts de revenus aux ménages</b>	39.3	De pays des C.E. (non-administrations publiques)
34.0	Non ventilé	39.4	D'autres institutions internationales que les C.E.
34.1	Pension de veuve et d'orphelin du personnel des services publics	39.5	D'autres pays que les pays des C.E. (administrations publiques)
34.2	Pensions de guerre	39.6	D'autres pays que les pays des C.E. (non-administrations publiques)
34.3	Autres prestations sociales		
34.4	Autres prestations aux ménages en tant que consommateurs		
34.5	Autres prestations aux ménages en tant que producteurs		
<b>35</b>	<b>Transferts de revenus à l'étranger</b>		
35.0	Non ventilé		
35.1	Aux institutions des C.E.		
35.2	Aux pays des C.E. (administrations publiques)		
35.3	Aux pays des C.E. (non-administrations publiques)		
35.4	A des institutions internationales autres que le C.E.		
35.5	A des pays autres que les pays des C.E. (administrations publiques)		
35.6	A des pays autres que les pays des C.E. (non-administrations publiques)		

DEBIT

CREDIT

4

**TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR**  
**ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

<b>40</b>	<b>Non ventilé</b>	<b>40</b>	<b>Non ventilé</b>
<b>41</b>	<b>Transferts de revenus à l'administration centrale</b>	<b>46</b>	<b>Transferts de revenus de l'administration centrale</b>
41.0	Non ventilé	46.0	Non ventilé
41.1	A l'Etat	46.1	De l'Etat
41.2	Aux universités et écoles supérieures de l'Etat	46.10	Non ventilé
41.3	Aux universités et écoles supérieures spéciales/libres	46.11	Contributions générales
41.4	Aux autres institutions à caractère national	46.12	Contributions spécifiques
41.5	Aux organismes professionnelles de droit public	46.2	Des universités et écoles supérieures de l'Etat
<b>42</b>	<b>Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale</b>	46.3	Des universités et écoles supérieures spéciales/libres
<b>43</b>	<b>Transferts de revenus aux administrations publiques régionales et locales</b>	46.4	D'autres institutions à caractère national
43.0	Non ventilé	46.5	Des organismes professionnelles de droit public
43.1	Aux provinces	<b>47</b>	<b>Transferts de revenus des administrations de sécurité sociale</b>
43.10	Non ventilé	<b>48</b>	<b>Transferts de revenus des administrations publiques, régionales et locales</b>
43.11	Contributions générales	48.0	Non ventilé
43.12	Contributions spécifiques	48.1	Des provinces
43.2	Aux communes	48.10	Non ventilé
43.20	Non ventilé	48.11	Contributions générales
43.21	Contributions générales	48.12	Contributions spécifiques
43.22	Contributions spécifiques	48.2	Des communes

./.

## DEBIT

## CREDIT

43.3	Aux "polders, wateringues" et sociétés d'épuration	48.20	Non ventilé
43.4	Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan régional ou local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci	48.21	Contributions générales
43.5	Aux autres administrations publiques régionales ou locales	48.22	Contributions spécifiques
43.50	Non ventilé	48.3	Des "polders, wateringues" et sociétés d'épuration
43.51	Contributions générales	48.4	Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan régional ou local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci
43.52	Contributions spécifiques	48.5	Des autres administrations publiques régionales et locales
<b>44</b>	<b>Transferts de revenus à l'enseignement non universitaire spécial/libre</b>	48.50	Non ventilé
44.0	Non ventilé	48.51	Contributions générales
44.1	Contributions aux traitements du personnel enseignant	48.52	Contributions spécifiques
44.2	Contributions aux pensions de retraite du personnel enseignant	<b>49</b>	<b>Transferts de revenus de l'enseignement non universitaire spécial/libre</b>
44.3	Contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement		
44.4	Contributions aux charges d'intérêt de l'enseignement		

./.

DEBIT

CREDIT

5

**TRANSFERTS EN CAPITAL A DESTINATION ET EN  
PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS**

<b>50</b>	<b>Non ventilé</b>	<b>50</b>	<b>Non ventilé</b>
<b>51</b>	<b>Transferts en capital aux entreprises et institutions financières</b>	<b>56</b>	<b>Impôts en capital</b>
51.0	Non ventilé	56.0	Non ventilé
51.1	Aides à l'investissement	56.1	Des entreprises
51.2	Autres transferts en capital aux entreprises	56.2	Des institutions de crédit
51.3	Autres transferts en capital aux institutions de crédit	56.3	Des sociétés d'assurance
51.4	Autres transferts en capital aux sociétés d'assurance	56.4	Des organismes privés sans but lucratif, au service des ménages
<b>52</b>	<b>Transferts en capital aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages</b>	56.5	Des ménages
52.0	Non ventilé	<b>57</b>	<b>Transferts en capital des entreprises et institutions financières (à l'exclusion des impôts en capital)</b>
52.1	Aides à l'investissement	57.0	Non ventilé
52.2	Autres transferts en capital	57.1	Aides à l'investissement
<b>53</b>	<b>Transferts en capital aux ménages</b>	57.2	Autres transferts en capital des entreprises
53.0	Non ventilé	57.3	Autres transferts en capital des institutions de crédit
53.1	Aides à l'investissement	57.4	Autres transferts en capital des sociétés d'assurance
53.2	Autres transferts en capital	<b>58</b>	<b>Transferts en capital d'organismes privés sans but lucratif au service des ménages et des ménages (à l'exclusion des impôts en capital)</b>
<b>54</b>	<b>Transferts en capital à l'étranger</b>	58.0	Non ventilé
54.0	Non ventilé	58.1	Des organismes privés sans but lucratif au service des ménages et ménages
54.1	Transferts en capital aux institutions des C.E.		
54.10	Non ventilé		
54.11	Aides à l'investissement		

./.

## DEBIT

## CREDIT

54.12	<i>Autres transferts en capital</i>	58.10	<i>Non ventilé</i>
54.2	<i>Transferts en capital aux pays des C.E. (administrations publiques)</i>	58.11	<i>Aides à l'investissement</i>
54.20	<i>Non ventilé</i>	58.12	<i>Autres transferts en capital</i>
54.21	<i>Aides à l'investissement</i>	58.2	<i>Des ménages</i>
54.22	<i>Autres transferts en capital</i>	58.20	<i>Non ventilé</i>
54.3	<i>Transferts en capital aux pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>	58.21	<i>Aides à l'investissement</i>
54.30	<i>Non ventilé</i>	58.22	<i>Autres transferts en capital à l'étranger</i>
54.31	<i>Aides à l'investissement</i>	<b>59</b>	<b><i>Transferts en capital de l'étranger</i></b>
54.32	<i>Autres transferts en capital</i>	59.0	<i>Non ventilé</i>
54.4	<i>Transferts en capital à d'autres institutions internationales que les C.E.</i>	59.1	<i>Transferts en capital des institutions des C.E.</i>
54.40	<i>Non ventilé</i>	59.10	<i>Non ventilé</i>
54.41	<i>Aides à l'investissement</i>	59.11	<i>Aides à l'investissement</i>
54.42	<i>Autres transferts en capital</i>	59.12	<i>Autres transferts en capital</i>
54.5	<i>Transferts en capital à des pays autres que les pays des C.E. (administrations publiques)</i>	59.2	<i>Transferts en capital des pays des C.E. (administrations publiques)</i>
54.50	<i>Non ventilé</i>	59.20	<i>Non ventilé</i>
54.51	<i>Aides à l'investissement</i>	59.21	<i>Aides à l'investissement</i>
54.52	<i>Autres transferts en capital</i>	59.22	<i>Autres transferts en capital</i>
54.6	<i>Transferts en capital à des pays autres que les pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>	59.3	<i>Transferts en capital des pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>
54.60	<i>Non ventilé</i>	59.30	<i>Non ventilé</i>
54.61	<i>Aides à l'investissement</i>	59.31	<i>Aides à l'investissement</i>
54.62	<i>Autres transferts en capital</i>	59.32	<i>Autres transferts en capital</i>
		59.4	<i>Transferts en capital d'institutions internationales autres que les C.E.</i>

./.

DEBIT

CREDIT

- 59.40 Non ventilé
- 59.41 Aides à l'investissement
- 59.42 Autres transferts en capital
- 59.5 Transferts en capital des pays autres que les pays des C.E. (administrations publiques)
- 59.50 Non ventilé
- 59.51 Aides à l'investissement
- 59.52 Autres transferts en capital
- 59.6 Transferts en capital des pays autres que les pays des C.E. (non-administrations publiques)
- 59.60 Non ventilé
- 59.61 Aides à l'investissement
- 59.62 Autres transferts en capital

./.

DEBIT

CREDIT

6

**TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR**  
**ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

<b>60</b>	<b>Non ventilé</b>	<b>60</b>	<b>Non ventilé</b>
<b>61</b>	<b>Transferts en capital à l'administration centrale</b>	<b>66</b>	<b>Transferts en capital de l'administration centrale</b>
61.0	Non ventilé	66.0	Non ventilé
61.1	A l'Etat	66.1	De l'Etat
61.10	Non ventilé	66.10	Non ventilé
61.11	Aides à l'investissement	66.11	Aides à l'investissement
61.12	Autres transferts en capital	66.12	Autres transferts en capital
61.2	Aux universités et écoles supérieures de l'Etat	66.2	Des universités et écoles supérieures de l'Etat
61.20	Non ventilé	66.20	Non ventilé
61.21	Aides à l'investissement	66.21	Aides à l'investissement
61.22	Autres transferts en capital	66.22	Autres transferts en capital
61.3	Aux universités et écoles supérieures spéciales/libres	66.3	Des universités et écoles supérieures spéciales/libres
61.30	Non ventilé	66.30	Non ventilé
61.31	Aides à l'investissement	66.31	Aides à l'investissement
61.32	Autres transferts en capital	66.32	Autres transferts en capital
61.4	Aux autres institutions à caractère national	66.4	D'autres institutions à caractère national
61.40	Non ventilé	66.40	Non ventilé
61.41	Aides à l'investissement	66.41	Aides à l'investissement
61.42	Autres transferts en capital	66.42	Autres transferts en capital
61.5	Aux organismes professionnels de droit public	66.5	Des organismes professionnels de droit public
61.50	Non ventilé	66.50	Non ventilé

## DEBIT

## CREDIT

61.51	<i>Aides à l'investissement</i>	66.51	<i>Aides à l'investissement</i>
61.52	<i>Autres transferts en capital</i>	66.52	<i>Autres transferts en capital</i>
<b>62</b>	<b><i>Transferts en capital aux administrations de sécurité sociale</i></b>	<b>67</b>	<b><i>Transferts en capital des administrations de sécurité sociale</i></b>
62.0	<i>Non ventilé</i>	<b>68</b>	<b><i>Transferts en capital des administrations publiques, régionales et locales</i></b>
62.1	<i>Aides à l'investissement</i>	68.0	<i>Non ventilé</i>
62.2	<i>Autres transferts en capital</i>	68.1	<i>Des provinces</i>
<b>63</b>	<b><i>Transferts en capital aux administrations publiques régionales et locales</i></b>	68.11	<i>Aides à l'investissement</i>
63.0	<i>Non ventilé</i>	68.12	<i>Autres transferts en capital</i>
63.1	<i>Aux provinces</i>	68.2	<i>Des communes</i>
63.10	<i>Non ventilé</i>	68.20	<i>Non ventilé</i>
63.11	<i>Aides à l'investissement</i>	68.21	<i>Aides à l'investissement</i>
63.12	<i>Autres transferts en capital</i>	68.22	<i>Autres transferts en capital</i>
63.2	<i>Aux communes</i>	68.3	<i>Des "polders, wateringues" et sociétés d'épuration</i>
63.20	<i>Non ventilé</i>	68.30	<i>Non ventilé</i>
63.21	<i>Aides à l'investissement</i>	68.31	<i>Aides à l'investissement</i>
63.22	<i>Autres transferts en capital</i>	68.32	<i>Autres transferts en capital</i>
63.3	<i>Aux "polders, wateringues" et sociétés d'épuration</i>	68.4	<i>Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan régional ou local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci</i>
63.30	<i>Non ventilé</i>	68.40	<i>Non ventilé</i>
63.31	<i>Aides à l'investissement</i>	68.41	<i>Aides à l'investissement</i>
63.32	<i>Autres transferts en capital</i>	68.42	<i>Autres transferts en capital</i>
63.4	<i>Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan régional ou local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci</i>		

./.

## DEBIT

## CREDIT

63.40	Non ventilé	68.5	Des autres administrations publiques régionales et locales
63.41	Aides à l'investissement	68.50	Non ventilé
63.42	Autres transferts en capital	68.51	Aides à l'investissement
63.5	Aux autres administrations publiques, régionales et locales	68.52	Autres transferts en capital
63.50	Non ventilé	<b>69</b>	<b>Transferts en capital de l'enseignement non universitaire spécial/libre</b>
63.51	Aides à l'investissement	69.0	Non ventilé
63.52	Autres transferts en capital	69.1	Aides à l'investissement
<b>64</b>	<b>Transferts en capital à l'enseignement non universitaire spécial/libre</b>	69.2	Autres transferts en capital
64.0	Non ventilé		
64.1	Aides à l'investissement		
64.2	Autres transferts en capital		

DEBIT

CREDIT

7

**INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS**

<b>70</b>	<b>Non ventilé</b>	<b>70</b>	<b>Non ventilé</b>
<b>71</b>	<b>Achats de terrains et bâtiments dans le pays</b>	<b>76</b>	<b>Ventes de terrains et bâtiments dans le pays</b>
71.0	Non ventilé	76.0	Non ventilé
71.1	Achats de terrains (à l'exclusion des frais supplémentaires et des indemnisations)	76.1	Ventes de terrains
71.10	Non ventilé	76.10	Non ventilé
71.11	A l'intérieur du secteur administrations publiques	76.11	A l'intérieur du secteur administrations publiques
71.12	Dans d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	76.12	A d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
71.2	Achat d'ouvrages existants de génie civil (à l'exclusion des frais supplémentaires et des indemnisations)	76.2	Ventes d'ouvrages existants de génie civil
71.20	Non ventilé	76.20	Non ventilé
71.21	A l'intérieur du secteur administrations publiques	76.21	A l'intérieur du secteur administrations publiques
71.22	Dans d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	76.22	A d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
71.3	Achat de bâtiments existants (à l'exclusion des frais supplémentaires et des indemnisations)	76.3	Ventes de bâtiments existants
71.30	Non ventilé	76.30	Non ventilé
71.31	A l'intérieur du secteur administrations publiques	76.31	A l'intérieur du secteur administrations publiques
71.32	Dans d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	76.32	A d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
<b>72</b>	<b>Construction de bâtiments</b>	<b>77</b>	<b>Ventes d'autres biens d'investissement, y compris les biens incorporels</b>
72.0	Non ventilé	77.0	Non ventilé
72.1	Travaux effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	77.1	Ventes de matériel de transport

./.

## DEBIT

## CREDIT

72.2	Travaux effectués en régie propre	77.2	Vente d'autre matériel
72.3	Effectués par d'autres administrations publiques	77.3	Vente de patentes, brevets et autres biens incorporels
<b>73</b>	<b>Réalisation d'ouvrages de génie civil</b>	<b>78</b>	<b>Réduction de stocks</b>
73.0	Non ventilé	<b>79</b>	<b>Amortissements</b>
73.1	Routes		
73.10	Non ventilé		
73.11	Travaux effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques		
73.12	Effectués en régie propre		
73.13	Effectués par d'autres administrations publiques		
73.2	Travaux hydrauliques		
73.20	Non ventilé		
73.21	Effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques		
73.22	Effectués en régie propre		
73.23	Effectués par d'autres administrations publiques		
73.3	Pipe-lines		
73.30	Non ventilé		
73.31	Effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques		
73.32	Effectués en régie propre		
73.33	Effectués par d'autres administrations publiques		
73.4	Autres ouvrages		

./.

DEBIT

CREDIT

- 73.40 *Non ventilé*
- 73.41 *Effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques*
- 73.42 *Effectués en régie propre*
- 73.43 *Effectués par d'autres administrations publiques*
- 74 *Acquisition d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporels***
- 74.0 *Non ventilé*
- 74.1 *Achat de matériel de transport*
- 74.2 *Acquisition d'autre matériel*
- 74.20 *Non ventilé*
- 74.21 *Fabriqué par d'autres administrations publiques*
- 74.22 *Fabriqué par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques*
- 74.3 *Frais enregistrés lors de l'achat et de la vente de terrains et bâtiments*
- 74.4 *Acquisition de patentes, brevets et autres biens incorporels*
- 74.9 *Opérations effectuées en régie propre*
- 75 *Constitution de stocks***

./.

DEBIT

CREDIT

8

**OCTROIS ET REMBOURSEMENTS DE CREDITS;**  
**PARTICIPATIONS ET LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS**

<p><b>80 Non ventilé</b></p> <p><b>81 Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières</b></p> <p>81.0 Non ventilé</p> <p>81.1 Octrois de crédits à des entreprises</p> <p>81.2 Octrois de crédits à des institutions de crédit</p> <p>81.3 Octrois de crédits à des sociétés d'assurance</p> <p>81.4 Participations dans des entreprises</p> <p>81.5 Participations dans des institutions de crédit</p> <p>81.6 Participations dans des sociétés d'assurance</p> <p><b>82 Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages</b></p> <p><b>83 Octrois de crédits aux ménages</b></p> <p><b>84 Octrois de crédits et participations à l'étranger</b></p> <p>84.0 Non ventilé</p> <p>84.1 Octrois de crédits à l'étranger</p> <p>84.10 Non ventilé</p> <p>84.11 Aux institutions des C.E.</p> <p>84.12 Aux pays des C.E. (administrations publiques)</p> <p>84.13 Aux pays des C.E. (non-administrations publiques)</p>	<p><b>80 Non ventilé</b></p> <p><b>86 Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières</b></p> <p>86.0 Non ventilé</p> <p>86.1 Remboursements de crédits par les entreprises</p> <p>86.2 Remboursements de crédits par les institutions de crédit</p> <p>86.3 Remboursements de crédits par les sociétés d'assurance</p> <p>86.4 Liquidations de participations dans les entreprises</p> <p>86.5 Liquidations de participations dans les institutions de crédit</p> <p>86.6 Liquidations de participations dans les sociétés d'assurance</p> <p><b>87 Remboursements de crédits par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages et par les ménages</b></p> <p>87.0 Non ventilé</p> <p>87.1 Par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages</p> <p>87.2 Par les ménages</p> <p><b>88 Remboursements de crédits par et liquidations de participations à l'étranger</b></p> <p>88.0 Non ventilé</p>
--	--

## DEBIT

## CREDIT

84.14	<i>A d'autres institutions internationales que les C.E.</i>	88.1	<i>Remboursements de crédits par l'étranger</i>
84.15	<i>A d'autres pays que les pays des C.E. (administrations publiques)</i>	88.10	<i>Non ventilé</i>
84.16	<i>A d'autres pays que les pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>	88.11	<i>Par les institutions des C.E.</i>
84.2	<i>Participations à l'étranger</i>	88.12	<i>Par les pays des C.E. (administrations publiques)</i>
84.20	<i>Non ventilé</i>	88.13	<i>Par les pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>
84.21	<i>Dans des institutions des C.E.</i>	88.14	<i>Par d'autres institutions internationales que les C.E.</i>
84.22	<i>Dans des pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>	88.15	<i>Par des pays autres que les pays des C.E. (administrations publiques)</i>
84.23	<i>Dans d'autres institutions internationales que les C.E.</i>	88.16	<i>Par des pays autres que les pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>
84.24	<i>Dans des pays autres que les pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>	88.2	<i>Liquidations des participations à l'étranger</i>
<b>85</b>	<b><i>Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques</i></b>	88.20	<i>Non ventilé</i>
85.0	<i>Non ventilé</i>	88.21	<i>Dans des institutions des C.E.</i>
85.1	<i>Au pouvoir central</i>	88.22	<i>Dans des pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>
85.10	<i>Non ventilé</i>	88.23	<i>Dans d'autres institutions internationales que les C.E.</i>
85.11	<i>A l'Etat</i>	88.24	<i>Dans d'autres pays que les pays des C.E. (non-administrations publiques)</i>
85.12	<i>Aux universités et écoles supérieures de l'Etat</i>	<b>89</b>	<b><i>Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques</i></b>
85.13	<i>Aux universités et écoles supérieures spéciales/libres</i>	89.0	<i>Non ventilé</i>
85.14	<i>Aux autres institutions à caractère national</i>	89.1	<i>Par les administrations publiques centrales</i>
85.15	<i>Aux organismes professionnels de droit public</i>	89.10	<i>Non ventilé</i>
85.2	<i>Aux administrations de sécurité sociale</i>		

./.

## DEBIT

## CREDIT

85.3	<i>Aux administrations publiques régionales et locales</i>	89.11	<i>Par l'Etat</i>
85.30	<i>Non ventilé</i>	89.12	<i>Par les universités et écoles supérieures de l'Etat</i>
85.31	<i>Aux provinces</i>	89.13	<i>Par les universités et écoles supérieures spéciales/libres</i>
85.32	<i>Aux communes</i>	89.14	<i>Par les autres institutions à caractère national</i>
85.33	<i>Aux "polders, wateringues" et sociétés d'épuration</i>	89.15	<i>Par les organismes professionnels de droit public</i>
85.34	<i>Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan régional ou local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci</i>	89.2	<i>Par les administrations de sécurité sociale</i>
85.35	<i>Aux autres administrations publiques régionales et locales</i>	89.3	<i>Par les administrations publiques régionales et locales</i>
85.4	<i>A l'enseignement non universitaire spécial /libre</i>	89.30	<i>Non ventilé</i>
		89.31	<i>Par les provinces</i>
		89.32	<i>Par les communes</i>
		89.33	<i>Par les "polders, wateringues" et sociétés d'épuration</i>
		89.34	<i>Par les institutions sans but lucratif travaillant sur le plan régional ou local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci</i>
		89.35	<i>Par les autres administrations publiques régionales et locales</i>
		89.4	<i>Par l'enseignement non universitaire spécial/libre</i>

./.

## DEBIT

## CREDIT

9

DETTE PUBLIQUE

<b>91</b>	<b>Remboursement de la dette publique consolidée</b>	<b>96</b>	<b>Produit des emprunts consolidés</b>
91.0	Non ventilé	96.0	Non ventilé
91.1	Remboursement de la dette en monnaie nationale	96.1	Produits des emprunts en monnaie nationale
91.10	Non ventilé	96.10	Non ventilé
91.11	Dette intérieure	96.11	Dette intérieure
91.12	Dette extérieure	96.12	Dette extérieure
91.2	Remboursement de la dette en monnaie étrangère	96.2	Produit des emprunts en monnaie étrangère
91.20	Non ventilé	96.20	Non ventilé
91.21	Dette intérieure	96.21	Dette intérieure
91.22	Dette extérieure	96.22	Dette extérieure
91.3	Remboursement de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques	96.3	Produits des emprunts à l'intérieur du secteur administrations publiques
91.4	Perte pour remboursement au-dessus du pair	96.4	Bénéfice pour émission au-dessus du pair
91.5	Perte pour émission en-dessous du pair	96.5	Bénéfice pour remboursement en-dessous du pair
<b>92</b>	<b>Démonétisations</b>	<b>97</b>	<b>Monétisations</b>
<b>93</b>	<b>Dotations de fonds de réserve</b>	<b>98</b>	<b>Prélèvements sur fonds de réserve</b>
<b>94</b>	<b>Remboursement de la dette à court terme</b>	<b>99</b>	<b>Produit des emprunts à court terme</b>